

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 4

PROCÉDURE D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DE AGISKA COOPÉRATIVE (la « Coopérative »)

Les propositions de modifications visent à amender l'article 1 afin que les documents relatifs au dépôt de candidatures soient désormais publiés sur le site Internet de la Coopérative, plutôt que transmis directement aux membres de la Coopérative. La numérotation de l'article 1 sera aussi modifiée en conséquence.

Les propositions de modifications visent également à amender les paragraphes 1.1.2 et 3.1.2 pour retirer la mention « et qui n'ont pas été comblés par le Conseil (...) », puisque le conseil d'administration a également le pouvoir de combler les postes vacants selon l'article 12.2 du Règlement numéro 1. Ce retrait permettra d'informer clairement les membres des noms des administrateurs dont les sièges sont devenus vacants, qu'ils aient été ou non comblés par le conseil d'administration, et assurera la cohérence avec l'article 12.2.

Les propositions de modifications visent aussi à amender l'article 4 afin d'ajouter, aux documents qui doivent être acheminés par un candidat au secrétaire de la Coopérative, le formulaire prescrit sur le consentement à la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. De plus, un candidat pourra joindre à ces documents une photo que la Coopérative rendra disponible à ses membres via son site Internet.

Extrait du Règlement numéro 4 actuel :

1. Avis de mise en candidature pour une élection d'administrateurs de la Coopérative

- 1.1 Un avis de mise en candidature pour recruter des membres de la **Coopérative** en vue de l'élection d'administrateurs doit être transmis aux membres de la **Coopérative** dans un délai suffisant pour permettre le dépôt des candidatures dans le délai prescrit au présent règlement et doit contenir les informations suivantes:

Extrait du Règlement numéro 4 proposé :

1. Avis de mise en candidature pour une élection d'administrateurs de la Coopérative

- 1.1 Un avis de mise en candidature pour recruter des membres de la **Coopérative** en vue de l'élection d'administrateurs **doit être publié sur le site Internet** de la **Coopérative** dans un délai **raisonnable** pour permettre le dépôt des candidatures dans le délai prescrit au présent règlement et doit contenir les informations suivantes:

- 1.1.1 Les noms des administrateurs dont le mandat est terminé ainsi que le **Secteur** ou le **Groupe** qu'il représente en indiquant, pour chacun, s'il est rééligible;
 - 1.1.2 Les noms des administrateurs dont les sièges sont devenus vacants et qui n'ont pas été comblés par le **Conseil** en indiquant pour chacun le **Secteur** ou le **Groupe** qu'il représente et la durée non écoulée du mandat;
 - 1.1.3 Une lettre de démission suspensive conforme à l'annexe A.
 - 1.1.4 Un formulaire de consentement à la vérification des antécédents criminels, civils et statutaires.
- 1.2 Le résumé des procédures de mise en nomination des candidats pour l'élection des administrateurs de la **Coopérative** et le formulaire de mise en candidature pour être élu administrateur seront disponibles sur le site Internet de la **Coopérative** ou sur demande auprès du secrétaire du **Conseil** de la **Coopérative**.

(...)

- 1.1.1 Les noms des administrateurs dont le mandat est terminé ainsi que le **Secteur** ou le **Groupe** qu'il représente en indiquant, pour chacun, s'il est rééligible;
 - 1.1.2 Les noms des administrateurs dont les sièges sont devenus **vacants en indiquant** pour chacun le **Secteur** ou le **Groupe** qu'il représente et la durée non écoulée du mandat;
 - 1.1.3 Abrogé
 - 1.1.4 Abrogé
- 1.2 **Le formulaire de mise en candidature pour être élu administrateur de la **Coopérative** et tous les autres documents requis pour permettre le dépôt des candidatures seront aussi disponibles sur le site Internet de la **Coopérative**.**
- Sur demande auprès du secrétaire du **Conseil** de la **Coopérative**, un candidat pourra recevoir une copie de ces documents par courrier postal ou en mains propres au siège social de la **Coopérative**.**

(...)

3. Information aux membres

3.1 Le président d'élection informe alors l'assemblée des points suivants:

(...)

3.1.2 Des noms des administrateurs dont les sièges sont devenus vacants et qui n'ont pas été comblés par le **Conseil** en indiquant pour chacun le **Secteur** ou le **Groupe** qu'il représente et la durée non écoulée du mandat;

4. Mises en nomination

4.1 Toutes les candidatures pour la mise en nomination d'un poste d'administrateur d'un **Secteur** ou d'un **Groupe** en élection devront, pour être recevables lors de l'assemblée générale, i) être acheminées au préalable au secrétaire de la **Coopérative** à l'aide du formulaire prescrit, endossé par deux (2) membres ou représentants de personnes morales et de sociétés membres de la **Coopérative** du susdit **Secteur** ou **Groupe** avant 12h00 le quinzième (15^e) jour précédant immédiatement l'assemblée générale où ce poste d'administrateur doit être comblé et ii) être accompagnées de la lettre de démission suspensive conforme à l'annexe A dûment signée par le candidat et du formulaire prescrit sur le consentement à la vérification des antécédents criminels, civils et statutaires dûment signé par le

3. Information aux membres

3.1 Le président d'élection informe alors l'assemblée des points suivants:

(...)

3.1.2 Des noms des administrateurs dont les sièges sont devenus **vacants en indiquant** pour chacun le **Secteur** ou le **Groupe** qu'il représente et la durée non écoulée du mandat;

4. Mises en nomination

4.1 Toutes les candidatures pour la mise en nomination d'un poste d'administrateur d'un **Secteur** ou d'un **Groupe** en élection devront, pour être recevables lors de l'assemblée générale :

i) être acheminées au préalable au secrétaire de la **Coopérative** à l'aide du formulaire prescrit, endossé par deux (2) membres ou représentants de personnes morales et de sociétés membres de la **Coopérative** du susdit **Secteur** ou **Groupe** avant 12h00 le quinzième (15^e) jour précédant immédiatement l'assemblée générale où ce poste d'administrateur doit être comblé; **et**

ii) être accompagnées **des documents ci-après mentionnés dûment remplis et signés par le candidat :**

candidat. De plus, le candidat ne doit pas avoir été déclaré coupable d'une infraction, être visé par une condamnation ou une allégation jugée par la **Coopérative** comme préjudiciable à sa réputation, ses activités ou ses obligations et devoirs. Le candidat pourra y joindre une lettre de présentation comportant un maximum de cinq cents (500) mots que la **Coopérative** rendra disponible à ses membres via son site Internet. Ces documents devront être transmis par courrier, par courriel ou déposé au siège social de la **Coopérative** à l'attention du secrétaire de la Coopérative.

- la lettre de démission suspensive conforme à l'annexe A;
- le formulaire prescrit sur le consentement à la vérification des antécédents criminels, civils et statutaires; **et**
- le formulaire prescrit sur le **consentement à la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels**

De plus, le candidat ne doit pas avoir été déclaré coupable d'une infraction, être visé par une condamnation ou une allégation jugée par la Coopérative comme préjudiciable à sa réputation, ses activités ou ses obligations et devoirs. Le candidat **pourra joindre à ces documents une photo ainsi qu'une** lettre de présentation comportant un maximum de cinq cents (500) mots que la **Coopérative** rendra disponible à ses membres via son site Internet.

Ces documents devront être transmis par courrier, par courriel ou déposé au siège social de la **Coopérative** à l'attention du secrétaire de la Coopérative.

Ces propositions de modifications entreraient en vigueur immédiatement après la clôture des élections de la 4^e assemblée générale annuelle d'Agiska coopérative.